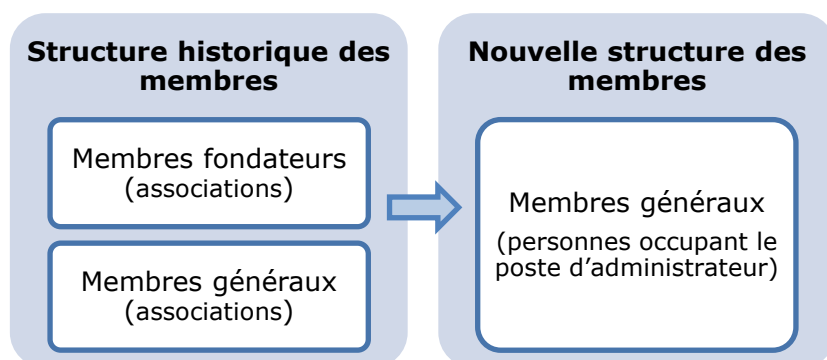




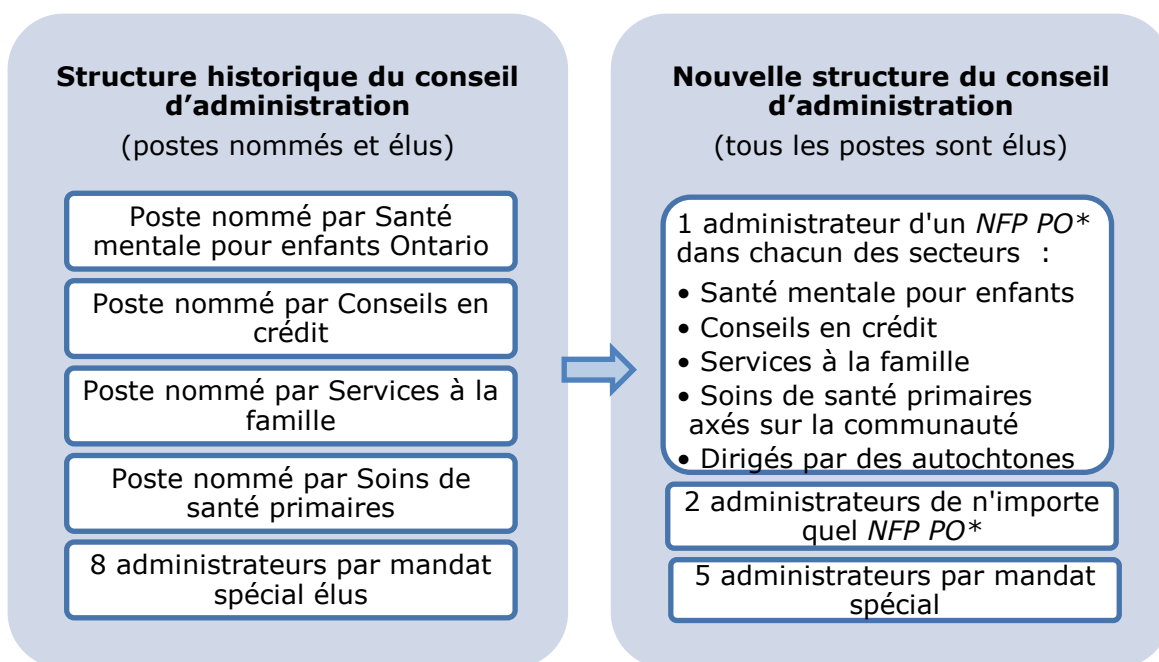
Mises à jour sur l'adhésion et la gouvernance du CCA

En décembre 2023, les membres du CCA ont approuvé des changements aux règlements qui ont entraîné une nouvelle structure des membres et du conseil d'administration.

Structure des membres : les membres sont passés de 2 catégories de membres constitués d'associations à une catégorie de personnes qui constituent aussi le conseil d'administration.



Conseil d'administration : le conseil d'administration est passé d'une combinaison de personnes nommées par les associations membres fondatrices et de personnes élues par les membres à un groupe entièrement élu. Le nouveau conseil maintient les postes de représentants des secteurs fondateurs qui avaient été à l'origine du CCA. La majorité des administrateurs seront issus d'organismes à but non lucratif agréés par le CCA.



* NFP PO : personne occupant une fonction de gouvernance ou de gestion au sein d'un organisme participant (PO) à but non lucratif (NFP)

Pourquoi ces changements ont été apportés

Ces changements ont été envisagés à l'origine par le conseil d'administration du CCA afin d'améliorer et de protéger l'organisation. Le conseil avait reçu un avis juridique selon lequel, dans le cadre de l'ancienne structure à deux catégories de membres, l'organisation risquait d'être confrontée aux possibilités ci-dessous, qui auraient pu entraver sa capacité à fonctionner de manière efficace :

- Les motions présentées aux membres auraient pu être bloquées par un vote à égalité au sein de l'une ou l'autre catégorie de membres.
- Il n'y avait qu'un seul membre dans la catégorie des membres généraux ; cette association membre avait l'autorité d'opposer son veto à toute motion présentée aux membres.

Depuis sa création, la CCA a tenté de recruter davantage de membres généraux, sans succès. Le conseil a également envisagé l'idée d'assimiler l'adhésion à la participation au programme d'agrément. Cependant, avec plus de 200 organismes participants, il serait difficile de suivre et de faire participer un si grand nombre de membres de manière constructive, et il serait probablement très difficile d'atteindre le quorum lors des réunions des membres.

La structure des membres finale qui a été retenue met les membres sur un pied d'égalité avec le conseil d'administration.

Principes directeurs

Avant d'entreprendre toutes discussions sur les changements à la gouvernance et à l'adhésion, le conseil d'administration a décidé que ce travail serait guidé par les valeurs de *collaboration significative et d'inclusion et d'équité* du CCA. Les membres du CCA ont été invités à participer tout au long de l'année écoulée et ont contribué à l'élaboration des changements qui en ont résulté. Les organismes participants et les réviseurs ont également été informés dès le début et invités à donner leur avis sur les changements envisagés.

Le conseil s'est engagé à ce que toute nouvelle structure d'adhésion et de gouvernance vise à

- Protéger ses valeurs fondatrices axées sur la communauté et en rendre compte
- Reconnaître l'histoire partagée avec les membres fondateurs et les membres autochtones
- Promouvoir et intégrer l'inclusion et la diversité dans l'ensemble de ses pratiques.
- Demeurer accessible, ancrée dans l'équité en matière de santé et soucieux de l'engagement
- Faciliter l'efficacité, la rationalisation et la clarté des processus de gouvernance

Pour atténuer le risque éventuel d'être dissocié des secteurs qu'il dessert, le conseil du CCA s'engage également à

- Promouvoir la diversité des points de vue et des expériences vécues au sein du conseil en accordant une attention toute spéciale au recrutement de personnes autochtones, francophones, de personnes issues d'autres communautés méritant l'équité et de partout au Canada pour tous les postes d'administrateurs.
- S'engager avec les secteurs que nous servons et apprendre d'eux, en

- donnant au conseil du CCA des possibilités de mieux connaître les secteurs et les communautés desservis et d'apprendre d'eux,
- en faisant participer les associations sectorielles et les organismes participants à nos processus de planification stratégique et aux révisions des normes d'agrément, et
- en maintenant les accords de collaboration et de partenariats actifs avec les associations sectorielles intéressées.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur les changements qui ont été adoptés, veuillez contacter Sophie Bart, directrice générale, à ed@canadiancentreforaccreditation.ca.